

Perspective Ergo

lieu-dit Le Dick

35730 Pleurtuit

Email: mathilde.dehame@perspective-ergo.fr

Tel: 06 24 42 08 86



Conditions Générales de Vente

Désignation

La société Perspective Ergo désigne un organisme de formation professionnelle et cabinet conseil, dont le siège social est situé lieu-dit Le Dick 35730Pleurtuit.

Perspective Ergo met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, et des accompagnements en entreprise, à Pleurtuit, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Perspective Ergo
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation ou accompagnement effectuées par la société Perspective Ergo pour le compte d'un client. Toute commande de formation ou d'accompagnement auprès de la société implique **l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente**. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Modalités de mise en œuvre

Dans le cas d'une mission de conseil, les objectifs, étapes de l'intervention, production attendue, modalités de règlement et principes de collaboration entre Perspective ergo et le Client, sont développés dans le devis, proposition d'intervention ou contrat de prestation. **Toute modification ultérieure du contrat ne sera effective qu'après signature d'un avenant par les deux parties. Toute demande supplémentaire à cette prestation fera l'objet d'un nouveau contrat d'intervention.**

Devis et attestation pour les formations

Pour chaque formation créée sur mesure, la société Perspective Ergo s'engage à fournir un devis au client. **Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».** Lorsqu'un acompte est demandé, la commande du client ne devient effective qu'à partir du règlement de cet acompte.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Perspective Ergo, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations ou accompagnements sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. **Le paiement est à effectuer à réception de la facture**, selon les modalités indiquées dans le devis et/ou la convention, au comptant. Le règlement des factures doit être effectué par **virement bancaire**. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de **pénalités de retard**. Conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, l'indemnité de retard sera calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. **Dans le cas où la société Perspective Ergo ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.**

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Responsabilité / obligation de moyens

L'intervenant s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire pour réaliser la prestation ou formation et respecter l'obligation de moyens qui lui incombe. Il s'astreint en permanence à améliorer ses compétences d'intervenant et à contribuer au développement du corps de connaissances de son métier. Il se présente comme possédant une expertise et des capacités d'intervention seulement dans les domaines où il est compétent. **Le client s'engage également pour sa part à donner les moyens jugés nécessaires par Perspective Ergo à l'intervenant pour la bonne réalisation de la mission ou de la formation** (moyens techniques, stratégiques, logistiques, d'accès, de disponibilité, tels que prévus dans le contrat de prestation ou convention de formation).

Dans le cas d'une mission de conseil, sa réussite nécessite un cadre de confiance pour permettre l'accès à la réalité du travail des personnes concernées par l'intervention. **Le Client s'engage donc à ne pas utiliser, dans un objectif autre que celui de la mission conclue, les productions de l'intervenant, des groupes de travail, et les informations portées à sa connaissance concernant le travail des personnes étudiées** — même en cas de dérogation à des règles ou procédures ayant cours chez le client ou ses partenaires. Ces informations ne peuvent être

utilisées à des fins de sanction ni à des fins d'utilisation détournée de l'objectif de la mission, par quelque partie que ce soit. Perspective Ergo ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Conditions de report et d'annulation de formation ou accompagnement

Chacune des parties est en droit de mettre fin à une mission de conseil en cours si elle estime que les conditions nécessaires à la mission ne sont plus réunies, en respectant, sauf faute grave de l'une des parties ou cas de force majeure, un préavis réciproque d'une semaine. **Toute annulation ou résiliation par le Client doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse mathilde.dehame@perspective-ergo.fr.**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Cependant, en cas d'annulation de la prestation ou de la formation par le Client, **les sommes déjà versées ne sauront être restituées et les frais éventuels engagés par Perspective ergo pour la mission ou formation restent dus.**

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Toute formation commencée est due en intégralité : le montant correspondant à la partie non réalisée sera facturé sous forme de frais de dédommagement.

Ce coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de plus de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Perspective Ergo ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Perspective Ergo se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation (notamment si le nombre de participants est jugé insuffisant.) Dans ce cas, le client est prévenu par écrit ou mail au moins 5 jours ouvrés avant la date de début de la prestation. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de Perspective Ergo. Dans le cas d'une annulation, l'acompte versé lors de la réservation lui sera intégralement restitué, sans aucune majoration, ni intérêts.

Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à Perspective Ergo, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), ou avec un retard supérieur à 2 mois, Perspective Ergo pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations ou missions concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. **Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.**

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Perspective Ergo est **seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations et missions de conseils proposées à ses clients.** Les supports de formation ou outils proposés par Perspective Ergo dans le cadre de ses accompagnements, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations. Perspective Ergo demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client. En revanche, les outils et livrables mis à disposition du Client pour son usage et la bonne réalisation de son projet, peuvent être réutilisés et modifiés par le client en interne pour ce seul usage et dans le respect de l'objectif de la mission.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Perspective Ergo sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Perspective Ergo s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Confidentialité et communication

Perspective ergo est tenu à une **obligation de secret professionnel.** Le client autorise cependant expressément Perspective Ergo à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de référence de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux. L'intervenant pourra également utiliser des productions de l'intervention ou extraits de séquences enregistrées, dans un objectif de transmission de méthodologie, ou des photos de séquences de travail animé par l'intervenant dans un objectif de communication; à l'exclusion de contenu "sensible" indiqué par le client, pouvant nuire à la sûreté de son site ou de personnes, ou être exploité par des concurrents, qui ne sera dans aucun cas exploité en dehors de la mission.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Perspective Ergo et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Saint-Malo, quel que soit le siège ou la résidence du Client. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Perspective Ergo qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Renonciation

Le fait, pour Perspective Ergo de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses précédentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

